

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Etaient présents : BONNOT Jean-Louis, SARRE Catherine, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BERNARD Elisabeth, VIOLOT Marie-Pierre, KHALED Stéphane.

Excusés : MORATIN Jean-Louis, DALMASSO Nicolas, BIDEAU Nicole, BERNER Elodie, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Benoît et VIOLOT Roger.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

#### Décisions à prendre sur le renouvellement des contrats à Mme Marie-Laure BIARD et à M. Christian PACCAUD

Mme Marie-Laure BIARD avait été recrutée suite au départ en retraite de Mme Bernadette BONNOT avec un Contrat à Durée Déterminée de six mois, jusqu'au 31 juillet 2015. Le Conseil Municipal, après étude du dossier, décide, à l'unanimité, d'embaucher Mme Marie-Laure BIARD, en tant que stagiaire pendant une année, à raison de 25 heures hebdomadaires.

Le contrat de M. Christian PACCAUD est terminé depuis le 3 juillet 2015. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire son Contrat à Durée Déterminée du 28 août 2015 au 5 juillet 2016, à raison de 26 heures hebdomadaires.

#### Paiement d'une indemnité à Mme DALMASSO pour participation aux élections qui ont été organisées en 2014

Le Conseil Municipal décide de verser une somme forfaitaire de 100 € à Mme Monique DALMASSO pour sa participation au dépouillement lors des élections de 2014.

#### Renouvellement de la ligne de trésorerie

La Commune bénéficie d'une ligne de trésorerie de 100 00 € à utiliser en cas de besoin, qui arrive à échéance en août prochain. Deux organismes de crédit ont été contactés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier à nouveau la mise en place de cette ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour 12 mois, à un taux T4M avec une marge de 1,50 % et des frais de dossier de 0,25 %.

#### Décision Modificative

L'enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU a nécessité 4 insertions dans les journaux pour un montant de 1 659 €. Des mouvements de crédits sont nécessaires pour leur règlement, à savoir 2 500 € pris en dépenses imprévues d'investissement et 2500 reportés au poste «honoraires et insertion».

D'autre part, le remboursement par GROUPAMA d'une barrière cassée vers la Maison d'accueil servira à rembourser la réparation de celle-ci.

#### Réflexion sur la possibilité de bénéficier de nouvelles aides du Conseil Départemental

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour notre commune sera de l'ordre de 60 000 €. Dès que nous aurons confirmation de cette subvention, le Maire propose de demander également au Département, une aide sur la nouvelle enveloppe du Conseil Départemental, ce qui permettra d'entreprendre une grande partie des travaux de mise aux normes en accessibilité de la Rue du Bourg. A ce titre, le Conseil Municipal donne son accord pour finaliser le projet.

### **Renouvellement des conventions avec l'association du moto-cross et la Société de chasse**

La Commune avait signé en 2011 une convention avec une nouvelle association ciéloise, l'«Amicale Moto-Cross de CIEL», représentée par M. Mathieu BOIVIN. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour renouveler cette convention dans les mêmes conditions, à savoir la mise à disposition d'une partie de la parcelle ZE 55, pour une superficie de 1ha 46a 20ca, pour un montant annuel de 150 €, pour 3 ans et renouvelable ensuite par tacite reconduction.

La Commune de CIEL avait signé une autre convention avec la Société de Chasse «La Diane Ciéloise» en 2010. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour renouveler cette convention dans les mêmes conditions, à savoir la mise à disposition d'un terrain communal pour une cabane de chasse, pour un montant annuel de 50 €, pour 5 ans et renouvelable ensuite par tacite reconduction.

### **Information sur la mise en comptabilité du PLU**

L'enquête publique pour la mise en compatibilité du PLU s'est terminée le lundi 6 juillet 2015. Mme Gisèle GOUBARD, commissaire enquêtrice, a fait part des remarques reçues lors des permanences à la Mairie et a demandé de préciser certains points. Elle devra établir un rapport dans le mois qui suit.

### **Adoption des statuts modifiés du Syndicat des Eaux de la Région de Verdun**

Suite à la fusion des communes de CLUX et LA VILLENEUVE, communes adhérentes au SIE, les statuts du SIE devaient être modifiés. La Sous-Préfecture n'ayant pas encore validé tous les changements, l'adoption des nouveaux statuts est reportée à une séance ultérieure.

### **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2014 et de l'eau potable**

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) conseille et contrôle les installations qui ne peuvent pas être reliées au tout à l'égout, soit 42 sur la commune de CIEL, notamment toute la zone artisanale. La redevance annuelle est de 25 €.

Comme chaque année, le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable doit être présenté au Conseil Municipal. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable est de 2,30 €.

Ces deux rapports sont consultables aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie.

### **14 juillet**

La cérémonie du 14 juillet aura lieu à 11h30 au Monument aux Morts. Elle sera suivie d'un vin d'honneur à la Mairie.

### **Questions diverses**

Le contrôle du City-stade et des jeux est fait.

Le 15 juillet prochain à 11h aura lieu la signature du contrat avec l'OPAC de Saône et Loire pour l'aménagement de l'ancienne propriété CHANUT.

La commission pour le prix du fleurissement passera le 23 juillet à 15h15 à CIEL.

Pour la prochaine année scolaire, les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) seront assurées par Mme Claudine GIBAUD, atelier arts plastiques, le lundi et le mardi et M. Simon HANNOUZ, atelier musique, le lundi et le jeudi. Une réunion de mise au point est prévue le 9 juillet à la Mairie. Le PEDT (Projet Educatif Territorial) présenté par la Commune de CIEL a été approuvé par l'Education Nationale.

A CIEL, le 8 juillet 2015  
Le Maire,